

Règlement du concours

Articles :

- 1 Ce concours est ouvert à des personnes de tous âges, à l'exception des photographes professionnels.
- 2 Thème : L'intergénération au fil de l'été.
- 3 Les épreuves seront au choix en noir et blanc ou en couleur de format 18/24 pour les envois par courrier, par mail sous format jpg (dimensions minimum en pixels : 1024 x 769)
- 4 Les épreuves devront être envoyées avant le 07/09/12
 - a. par courrier a UDAF 13 Service Institution Monsieur René Soudeille 143 avenue Chutes Lavie 13013 Marseille.
 - b. Par mail a communication@udaf13.fr
- 5 Utilisation et retour des photos : les photos primées ou non ne seront pas retournées. Les auteurs cèdent à l'UDAF 13 les droits de reproduction et de représentation nécessaires à l'ensemble des opérations du concours. Notamment ils autorisent leur communication à tout support d'information ainsi que leur exposition.
- 6 Droits à l'image : un formulaire de cession de droits à l'image (ci-joint) devra être retourné avec les photos envoyées.
- 7 Le jury sera constitué d'un ensemble de personnalités du monde de la photo et du secteur social.
- 8 Les résultats seront annoncés le 17 Octobre 2012 à 17H15 à l'UDAF.
- 9 Acceptation du règlement : Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Bulletin d'inscription

A découper ou recopier et coller au dos de la photo ou à joindre par mail.

Si vous êtes mineur, merci de faire remplir ce bulletin par votre responsable légal.

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Mail :

Date de Naissance :

Autorisation parentale pour les mineurs :

En qualité de responsable légal, j'autorise mon enfant mineur,, à participer au concours.

Je certifie sur l'honneur être l'auteur de la photo et accepter le règlement du concours.

Signature : *(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)*